

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES D'ADMISSION EN 1^{ERE} ANNEE DE MASTER – CAMPAGNE 2022

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 08 MARS 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'Université, Mathias
BERNARD ;

Vu la délibération du conseil de la formation et de la vie universitaire n°2022-02-01-01 portant sur les modalités
d'admission en 1^{ère} année de Master – Campagne 2022 ;

Vu la circulaire de la DGESIP D2022-001725 en date du 28 février 2022 relative à l'admission et à l'inscription en
première année des formations conduisant au diplôme national de master ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise Peyrard, Vice-Présidente en charge des Formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

Les modalités d'admission en 1^{ère} année de Master pour la campagne d'admission 2022 sont définies telles que
présentées en annexe.

Article 2 :

La délibération du conseil de la formation et de la vie universitaire n°2022-02-01-01 portant sur les modalités
d'admission en 1^{ère} année de Master – Campagne 2022 est abrogée.

Membres en exercice : 43

Votes : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2022-03-08-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Modalités d'admission en 1^{ère} année de Master

Campagne 2022

Pour la prochaine rentrée universitaire, la mise en place d'une plateforme unique et nationale était envisagée, en substitution des plateformes utilisées dans les établissements. Cette plateforme devait prendre en charge le dépôt de candidature des étudiants, la réponse des établissements et l'affectation des candidats en 1^{ère} année de Master avec un calendrier national.

Cette réforme venant d'être reportée, le système habituel perdure : les étudiants souhaitant intégrer un Master peuvent trouver des informations dans le portail *Trouver Mon Master*. Ils candidateront ensuite par l'intermédiaire de plateformes spécifiques aux établissements, eCandidat pour l'UCA.

Le CFVU du 14 décembre 2021 a déjà arrêté les éléments suivants :

- capacités d'accueil globales
- modalités d'admission (dossier, entretien...)
- attendus précis pour chaque master, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances et compétences requises pour réussir dans la formation
- critères généraux d'examen des candidatures.

Il est donc nécessaire de compléter les modalités d'admission sur les points suivants :

- modalités de candidature
- calendrier de la campagne

Etant donné le délai restant avant le début de la campagne d'admission et afin d'anticiper la future réforme, il est proposé **un cadrage établissement applicable à l'ensemble des 1^{ères} années de Master**. Les contraintes spécifiques inhérentes à certaines formations impliquant une dérogation exceptionnelle à ce cadrage font l'objet d'une annexe.

Modalités de candidature

Comme les années précédentes, **les candidatures se feront via eCandidat** quel que soit le régime (formation initiale, alternant ou formation continue). Cette plateforme permet la gestion des candidatures.

La candidature est effectuée au moyen d'un dossier à compléter auquel s'ajoutent les pièces jointes demandées : CV, lettre de motivation, relevés de notes... (liste arrêtée par le CFVU du 14 décembre 2021).

Il convient donc désormais à chaque formation de définir l'affichage sur eCandidat : il est possible de décliner la formation en plusieurs lignes s'il est indispensable de différencier les candidatures par parcours ou par régime.

Déclinaisons possibles :

- FI/FC/FA (App et CP)/Etudiants internationaux hors plateforme Etudes en France
- Site, Présentiel/EAD

Exemple :

- *Master 1 Mécanique parcours Génie civil FI*
- *Master 1 Mécanique parcours Génie civil FC*
- *Master 1 Mécanique parcours Génie civil Etudiants Internationaux hors EeF*

En l'absence d'information, il n'y aura qu'une seule ligne sur eCandidat.

Calendrier de la campagne

Une harmonisation est demandée au niveau national concernant les dates limites pour les propositions des établissements et les inscriptions administratives.

En outre, il faut se conformer à la Loi Silence Vaut Accord (SVA) : le silence gardé pendant 2 mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. Le point de départ du délai pour considérer que la demande est acceptée court à partir de la réception des documents ou informations exigés.

Pour les 1^{ères} années de Master de l'UCA, il est proposé 2 calendriers :

M1 recrutant sans entretien ou avec entretien mais sur une volumétrie restreinte :

Période 1	1 ^{er} avril – 16 mai 2022	Période 1 de dépôt des dossiers de candidature	Communication des résultats avant le 4 juillet : - Délai pour l'acceptation de la proposition d'admission : 1 semaine - Date limite pour les IA : 8 juillet 2022
	17 mai – 31 mai 2022	Étude des dossiers et entretiens éventuels	
	31 mai 2022 au plus tard	Publication des résultats Période 1	
Période 2	31 mai – 31 août 2022	Si nécessaire, période(s) d'ouverture libre(s) Période 2 de dépôt des dossiers de candidature avec étude des dossiers et entretiens éventuels au fil de l'eau, dans le respect de la Loi SVA Point étape avec publication des résultats le 15 juin 2022	Communication des résultats à partir du 4 juillet : - Délai pour l'acceptation de la proposition d'admission : 3 jours ouvrés - Date limite pour les IA : 1 semaine après la proposition d'admission

M1 recrutant avec une volumétrie importante d'entretiens

Période 1	1 ^{er} avril – 1 ^{er} mai 2022	Période 1 de dépôt des dossiers de candidature	Communication des résultats avant le 4 juillet : - Délai pour l'acceptation de la proposition d'admission : 1 semaine - Date limite pour les IA : 8 juillet 2022 Communication des résultats à partir du 4 juillet : - Délai pour l'acceptation de la proposition d'admission : 3 jours ouvrés Date limite pour les IA : 1 semaine après la proposition d'admission
	à partir du 2 mai 2022	Étude des dossiers	
	31 mai 2022 au plus tard	Résultats d'admissibilité Période 1	
	à partir des résultats d'admissibilité	Entretiens	
	15 juin 2022 au plus tard	Publication des résultats Période 1	
Période 2	31 mai – 31 août 2022	Si nécessaire, période(s) d'ouverture libre(s) Période 2 de dépôt des dossiers de candidature avec étude des dossiers et entretiens éventuels au fil de l'eau, dans le respect de la Loi SVA Point étape avec publication des résultats le 15 juin 2022	

Pour les Masters 1 en alternance, l'examen des candidatures s'effectue au fil de l'eau.

		mars							avril														mai														juin																									
		M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M											
		16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
PERIODE 1	peu ou pas d'entretiens								Candidatures Période 1 (6,5 semaines)														Analyse des dossiers + entretiens (2 semaines)							Admission																																
	nombreux entretiens								Candidatures Période 1 (1 mois)							Analyse des dossiers / Résultats d'admissibilité (31 mai au plus tard) / Entretiens (6 semaines)															Admission																															

		juin							juin							juillet														août																																
		M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
PERIODE 2	toutes formations	Candidatures Période 2 résultats au fil de l'eau							Admission	Candidatures Période 2 résultats au fil de l'eau							IA	Candidatures Période 2 résultats au fil de l'eau														IA																														

Pour les formations en alternance, les candidatures sont examinées au fil de l'eau

ANNEXE : Formations dérogatoires au cadrage UCA

Composante	Formation	Demande	Motif	Dérogation demandée
UFR STAPS	Master Civilisations, cultures et sociétés parcours Choreomundus, International master in dance, knowledge, practice and heritage	modalités dérogatoires	Formation Erasmus Mundus avec un recrutement spécifique	recrutement hors eCandidat
Ecole de Droit	Tous les Masters de l'Ecole de Droit	calendrier dérogatoire	Harmonisation au niveau national par la Conférence des Doyens de Droit	- dépôt des candidatures du 16 avril au 1 ^{er} mai 2022 - publication des résultats : 15 juin 2022
UFR PSSSE	Master Psychologie	calendrier dérogatoire	Harmonisation au niveau national par la Conférence des Doyens et Responsables de Psychologie	- dépôt des candidatures du 25 avril au 16 mai 2022 - publication des résultats : 22 juin 2022
INSPÉ	MEEF 2 nd degré	calendrier dérogatoire	Indisponibilité des équipes pédagogiques pour l'analyse des dossiers jusqu'au 12 mai	- dépôt des candidatures du 14 avril au 12 mai 2022 - publication des résultats : 13 juin 2022
	MEEF Encadrement éducatif	calendrier dérogatoire		
	Master Sciences de l'éducation	calendrier dérogatoire	Public spécifique : professionnels qui engagent des prises en charge financière et des congés de formation avec la nécessité d'une réponse assez tôt, plusieurs engagements de VAP en parallèle des candidatures	Période 1 : - dépôt des candidatures du 7 février au 13 mars 2022 - publication des résultats : 6 avril 2022 Période 2 : - dépôt des candidatures du 13 avril au 18 mai 2022 - publication des résultats : 12 juin 2022